



Présentation du projet retenu pour la « rue aux écoles » Saint-Louis en l'Île

Suite à la concertation conduite en 2022

14/02/2023

Sommaire

01 La démarche des « rues aux écoles »

02 Retour sur la concertation de 2022

03 Rappel du cahier des charges retenu

04 Le projet proposé

05 Echange

06 Le calendrier du projet

01 La démarche des « rues aux écoles »

L'objectif visé

Le développement progressif des rues aux écoles est un engagement de mandature : **l'apaisement de l'espace public devant les établissements scolaires permet de sécuriser le cheminement des familles et de limiter la pollution de l'air et la pollution sonore.**

La méthode

La Mairie de Paris Centre fait le choix de **traiter les rues aux écoles de manière différenciée selon les contextes locaux** : certaines barrières sont fermées avec des ayants droits, certaines sont fermées exclusivement aux horaires d'entrée/sortie des classes, certaines sont fermées sans cadenas, d'autres rues sont des aires piétonnes ouvertes à la circulation locale (sans barrière), etc.

02 Retour sur la concertation de 2022

La marche exploratoire du 10 janvier 2022 a permis de définir les contraintes et besoins pour la rue Saint-Louis-en-l'Île et les environs, traduits sous forme d'un cahier des charges envoyé à la direction de la voirie, comme présenté le 22 juin 2022 en réunion publique :

- Nécessité de conserver l'accès pour les véhicules de livraison au plus près des commerces (notamment boucherie) → **pas de fermeture par barrière de la rue Saint-Louis-en-l'Île**
- Circulation motorisée pas très importante, mais vitesse excessive malgré la présence de ralentisseurs et parfois en sens interdit (notamment 2RM) → **besoin de casser la ligne droite pour réduire les vitesses**
- Cheminement des enfants à sécuriser entre les écoles St-Louis-en-l'Île et Poulletier (car réfectoire commun) → **carrefour à traiter en particulier**
- Traversée difficile du Pont de Sully car les passages piétons ne sont pas équipés de feux
- Manque d'accroches vélo conduisant à du stationnement sur le mobilier urbain
- Pots de fleurs rue Poulletier créant un effet canyon et des nuisances (épanchements d'urine)
- → **végétaliser en pleine terre si possible**

03 Rappel du cahier des charges retenu

Rue Poulletier :

- Implantation d'une barrière au croisement avec St-Louis-en-l'Île pour prévenir les entrées de véhicules en contre sens et sécuriser le chemin des enfants pour la cantine
- Végétalisation en pleine terre plutôt qu'en jardinières OU (si impossible) réduction du nombre de jardinières et d'arceaux-vélos
- Arceaux vélos au croisement avec le quai d'Anjou afin de garantir la covisibilité du passage piéton

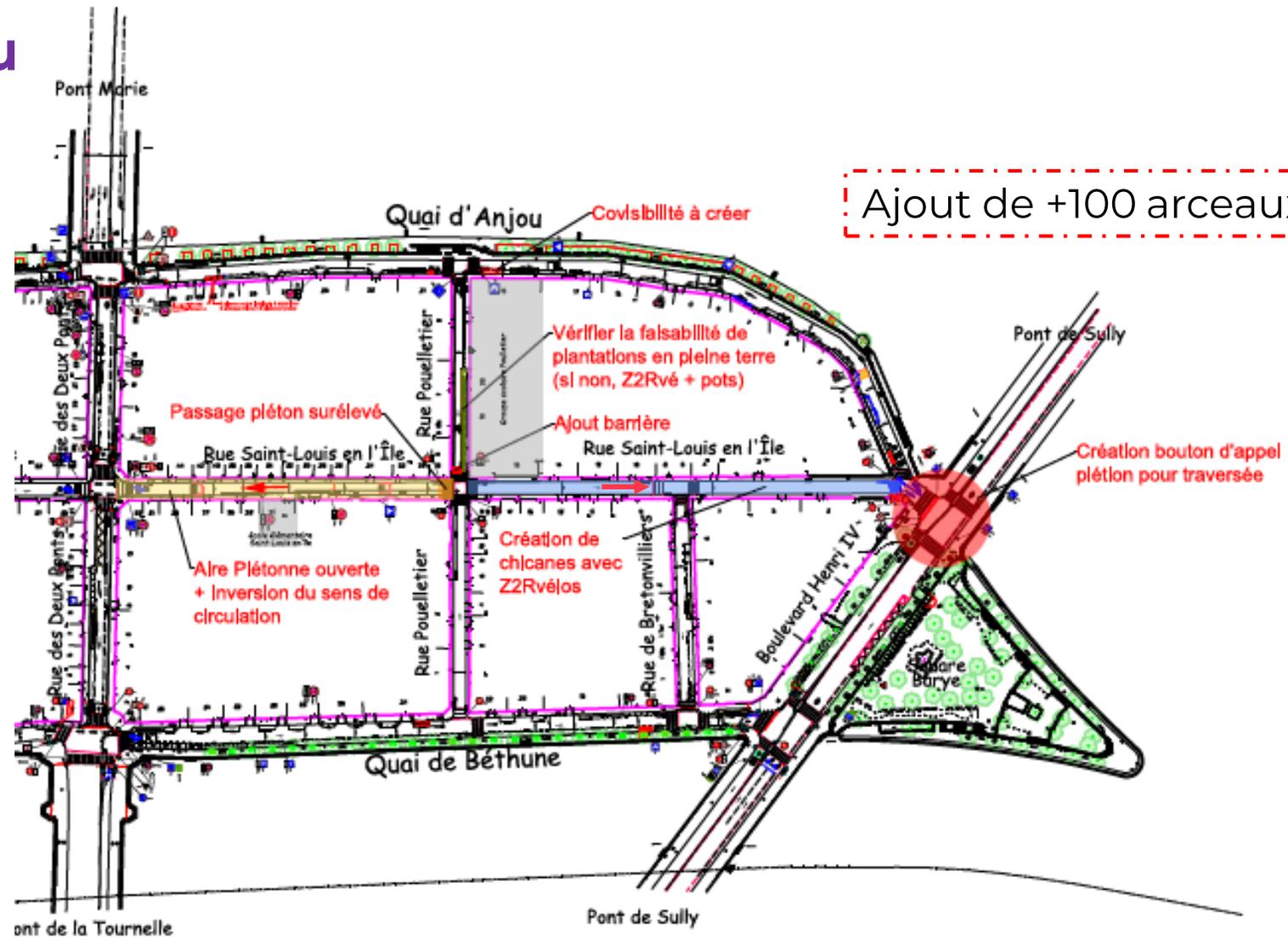
Rue Saint-Louis-en-l'Île :

- Pas de fermeture physique de la rue par barrière
- Passage en aire piétonne du tronçon entre Deux-Ponts et Poulletier et inversion du sens de circulation pour casser les vitesses
- Création d'un passage piéton surélevé au droit du n°18 (sous réserve accord ABF)
- Création de chicanes avec des arceaux vélos pour casser les vitesses entre la rue Poulletier et le quai d'Anjou.

Pont de Sully :

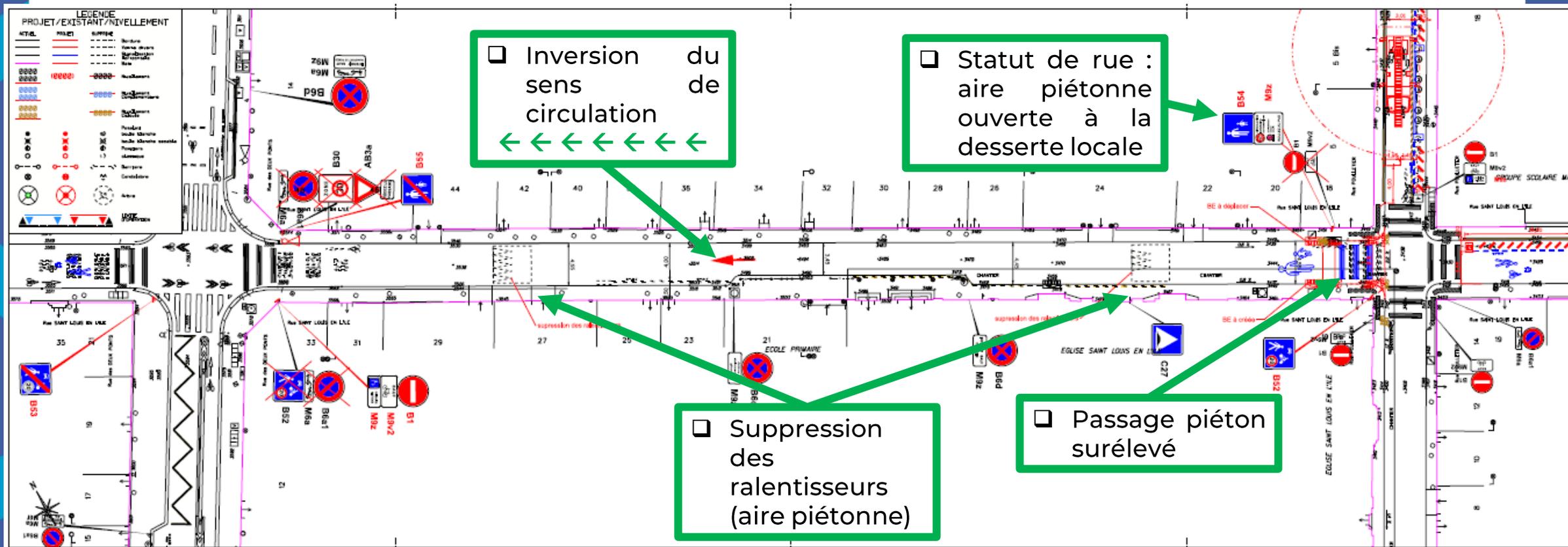
- Ajout d'un feu « à la demande » (avec bouton piéton) sur le Pont de Sully pour la traversée vers le square Bary (sous réserve accord DVD).

03 Rappel du

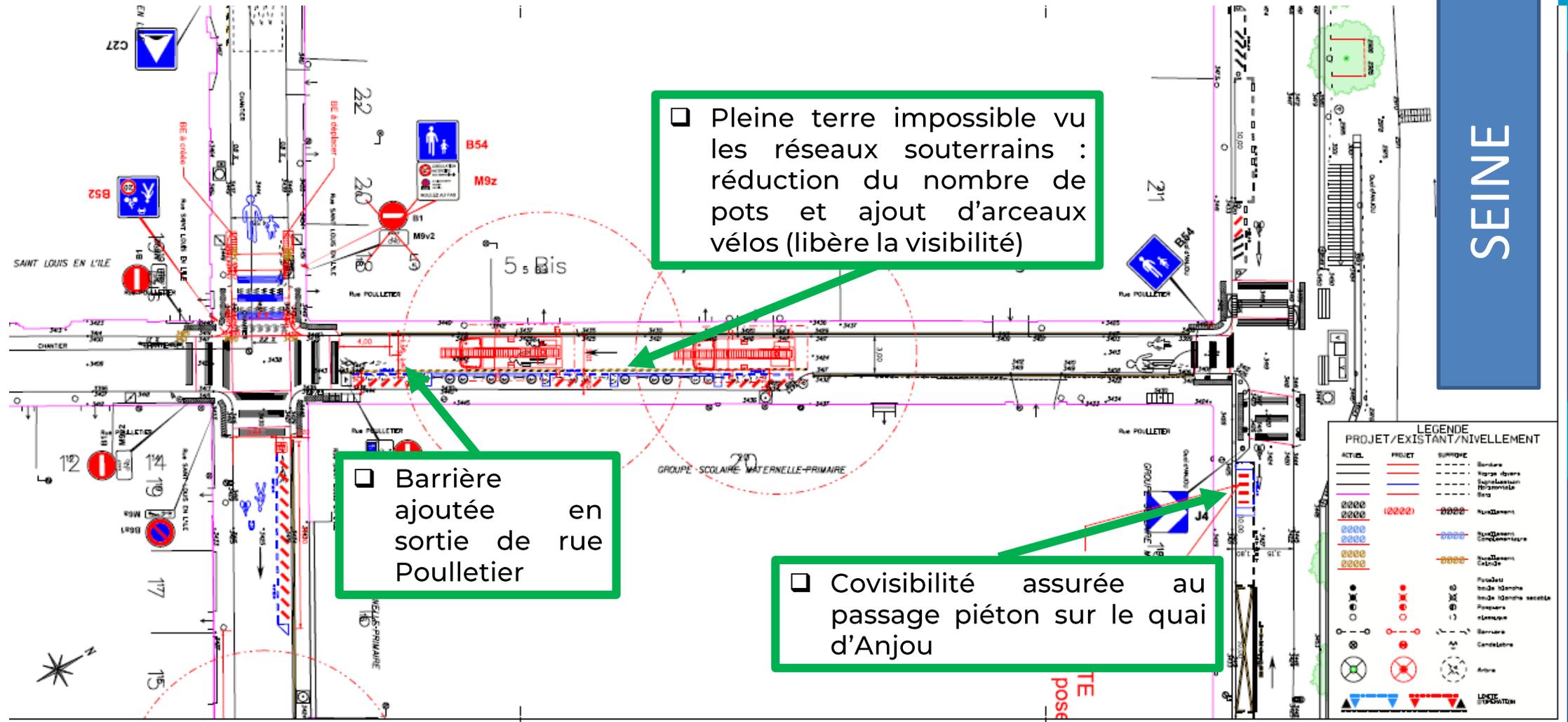


Ajout de +100 arceaux vélos

04 Le projet proposé : rue St Louis en l'île entre Deux Ponts et Poulletier



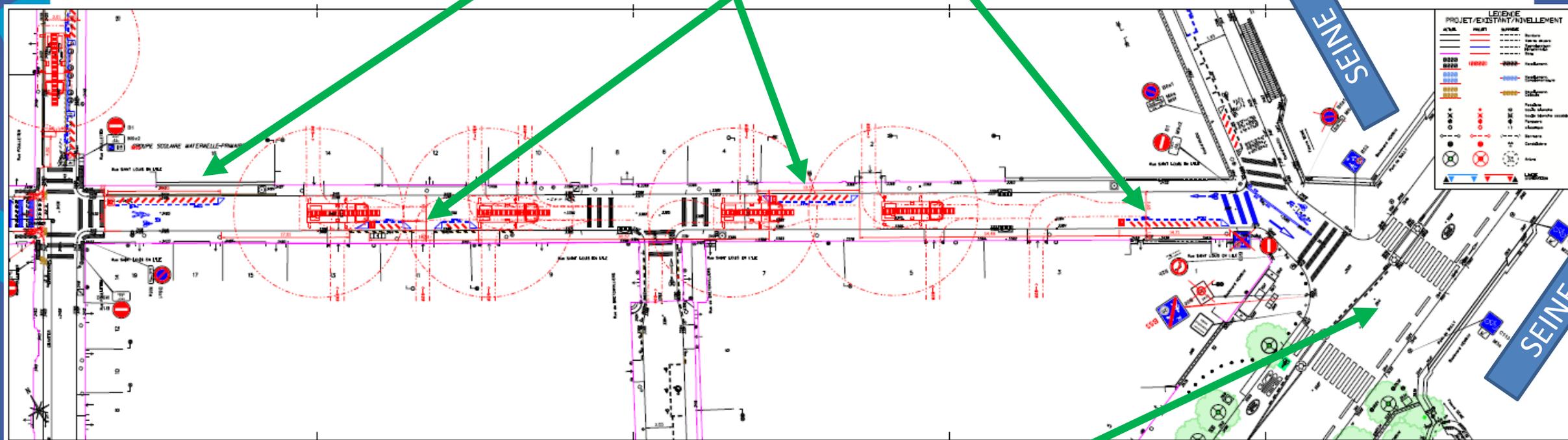
04 Le projet proposé : rue Poullétier



SEINE

04 Le projet proposé : rue St Louis en l'île entre Poulletier et Pont de Sully

- ❑ 54 arceaux vélos en chicane pour casser la vitesse



- ❑ Ajout de feux tricolores sur le carrefour avec Pont de Sully

05 Échanges

Demandes complémentaires de la Mairie de Paris Centre :

- 1/ Passer tout le carrefour Poulletier/St-Louis en traversée surélevée, plutôt qu'un seul passage piéton ;
 - 2/ Ajouter des arceaux vélos dans la rue St Louis en l'île côté rue des Deux Ponts (en remplacement des arceaux longitudinaux au n°23 aujourd'hui) ;
 - 3/ Retour d'environ 4 jardinières en bac rue Poulletier suite aux travaux sur le réseau d'égout ;
 - 4/ Requalifier le revêtement des tronçons de la rue St Louis et de la rue Poulletier en aire piétonne pour marquer visuellement le statut différent (piéton) de la rue, par rapport au reste du quartier. Demande de pavés sciés ou revêtement équivalent, compatible avec l'enjeu patrimonial ;
 - 5/ Si revêtements différenciant impossibles, maintenir les ralentisseurs et la ligne jaune pointillée (explicitant l'interdiction de stationnement) dans la rue St Louis → *on sait que c'est une difficulté réglementaire pour la DVD de les maintenir en aire piétonne* ;
- ?/ Maintien ou non des barrières « croix de Saint-André » sur les trottoirs devant les écoles ?

06 Le calendrier du projet



- 10 janvier 2022 : marche exploratoire
- 22 juin 2022 : concertation générale de la démarche « Rues aux écoles »
- 14 février 2023 : Présentation du projet dessiné par la DVD

- Etudes réalisées fin 2022, à poursuivre d'ici les travaux
- Travaux prévus à l'été 2023

- Livraison prévue pour la rentrée scolaire en 2023



Merci ! Échangeons

LA VIE DONT ON A ENVIE, ON VA LA FAIRE ICI